

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 1 juin 2021

CP2021_06_11
id. 5716

Le 1 juin 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Considérant la vacance de siège de M. MARDEGAN, Vice-Président,

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LA PRODUCTION
DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Par délibération du 5 avril 2017, l'Assemblée départementale a prévu l'intervention de la collectivité en réservant des aides aux bailleurs sociaux, pour les surcoûts architecturaux et techniques en faveur des logements PLAI, à hauteur de 2 500 €, plafonnées à 10 logements, sous réserve que le Département ait été associé en amont au projet de construction ou d'acquisition.

Tarn et Garonne Habitat sollicite une aide départementale pour 2 dossiers ayant fait l'objet d'un avis favorable de financement dans le cadre des crédits délégués État :

opérateur	commune	opération	n° Progos	Travaux	Subvention
TGH	Montech	19 rue André Bonnet Acquisition/amélioration de 11 logements dont 3 PLAI	LOG07266	Surcoût désamiantage et réseaux Gaz	7 500 €
TGH	Caussade	35 Bd Léonce Granié Acquisition-amélioration de 4 PLAI	LOG07267	Surcoût chantier en centre ville et prescriptions de Architecte des bâtiments de France	10 000 €
TOTAL	7 logements PLAI x 2 500 €				17 500 €

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 72 du budget départemental (FHAB).

* Autorisation de programme 2021	92 500 €
* Engagement à la précédente commission	0 €
* Engagement à la présente commission	17 500 €
* Disponible	75 000 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative à l'évolution de la politique du logement social dans le cadre du plan départemental de l'habitat (PDH),

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique départementale pour la production de logements sociaux, l'attribution d'une subvention départementale à Tarn et Garonne Habitat d'un montant global de 17 500 € ainsi réparti :
 - 7 500 € pour l'acquisition et l'amélioration de 11 logements dont 3 PLAI situés 19 rue André Bonnet à Montech,
 - 10 000 € pour l'acquisition et l'amélioration de 4 logements PLAI situés 35 boulevard Léonce Granié à Caussade ;
- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC